



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

**Délibération n° DEL2023\_034**

**OBJET : Mobilités - Tarifs Cap Cotentin**

### Exposé

En cohérence avec le Plan de déplacement du Cotentin, l'Agglomération a fait le choix de lancer une nouvelle offre de mobilité, unifiée et cohérente à l'échelle de son territoire. Une nouvelle marque « Cap Cotentin » a ainsi été créée, afin de regrouper toutes les dimensions de la politique de mobilité.

Par diverses délibérations, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a décidé, dans la continuité de la création de sa nouvelle offre de mobilité, de mettre en place une politique tarifaire uniforme sur l'intégralité de son territoire.

Dans le contexte actuel (crise liée à la guerre en Ukraine, hausse des prix de l'énergie...), il est proposé de maintenir les tarifs en vigueur sur l'ensemble des services de mobilité proposés par la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Cela permet d'offrir à l'ensemble des habitants une alternative avantageuse économiquement à l'usage de la voiture individuelle.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution de ces services, il convient de créer de nouveaux tarifs concernant :

- le service de location de vélos à assistance électrique : pénalités de retard dans la remise de vélos, coût de réparation du VAE imputable à l'usager à la suite d'une dégradation anormale des pièces,
- la tarification des boxs vélos qui seront installés dans le cadre du projet de Bus Nouvelle Génération.

### **1 - Le réseau de transports publics routiers de voyageurs**

Pour rappel, la tarification repose sur quatre principes :

- Unité : les tarifs sont identiques quel que soit la commune ou le service de transport emprunté (hormis circuits scolaires),
- Lisibilité : la grille tarifaire doit être simple, intuitive, logique, immédiatement compréhensible,
- Équité : les seuils tarifaires doivent être fondés sur des considérations sociales objectives. Une tarification solidaire basée sur le quotient familial constitue une garantie de progressivité équitable des tarifs,
- Attractivité : le prix doit être compétitif par rapport à l'usage de la voiture individuelle tout en assurant une recette commerciale suffisante pour garantir la soutenabilité du système.

## La tarification commerciale

En application des principes énoncés précédemment, et de la délibération n°DEL2022\_059 du Conseil d'Agglomération en date du 28 juin 2022, la grille tarifaire appliquée sur le réseau est la suivante :

### - TITRES

Ticket 1 h	1 €
Ticket 1 h (vente à bord)	1,50 €
Ticket 24 heures	4 €

### - ABONNEMENTS :

Seuils de quotient familial CAF (QF)	Dégressivité tarifaire	Abonnement mensuel		Abonnement annuel	
		26 ans et +	- de 26 ans	26 ans et +	- de 26 ans
QF > 650 €	Plein tarif	30 €	15 €	330 €	165 €
650 > QF > 550 €	- 33 %	20 €	10 €	220 €	110 €
550 € > QF > 450 €	- 66 %	10 €	5 €	110 €	55 €
QF < 450 €	Gratuité	0 €	0 €	0 €	0 €

Ces tarifs sont applicables pour l'ensemble des usagers qui emprunteront :

- Les lignes urbaines et services scolaires à Cherbourg-en-Cotentin (lignes 1 à 7, services Domino),
- Les lignes interurbaines (lignes A à G et S1 à S12),
- Le transport à la demande (Cap à la demande),
- Le transport adapté aux personnes à mobilité réduite (Cap Access),
- Le train Nomad entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin,
- Les lignes professionnelles (P1 à P5) d'Orano et EDF.

En accord avec l'article 19 de la loi d'orientation des mobilités, les accompagnateurs des titulaires d'une carte invalidité ou « mobilité inclusion » bénéficient de la gratuité lors de leurs déplacements avec la personne à mobilité réduite, sur présentation des justificatifs.

### La tarification pour les transports scolaires non urbains :

L'Agglomération du Cotentin est compétente depuis 2017 concernant les circuits scolaires intégralement situés au sein de son ressort territorial.

Cela représente, hors circuits scolaires urbains 133 circuits, 18 navettes entre plateforme d'échanges et établissements et 12 lignes secondaires au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En application de la délibération n°DEL2022\_059 du Conseil d'Agglomération en date du 28 juin 2022, les tarifs actuellement applicables sont les suivants :

	DEMI-PENSIONNAIRE			INTERNE		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Tarif	100 €	75 €	50 €	65 €	40 €	20 €

## 2 - Service de location de Vélos à Assistance Électrique

En application de la délibération du Conseil d'agglomération en date du 28 juin 2022, les tarifs actuellement applicables sont les suivants :

Durées de location	Pleins tarifs	Tarifs réduits (-50%)*
3 mois	90 €	45 €
6 mois	150 €	75 €
12 mois	240 €	120 €
12 mois (abonnés commerciaux du réseau de transports publics )	200 €	100 €

\* Tarifs réduits pour les locataires dont le coefficient familial est inférieur à 650 €, ainsi que pour les - 26 ans.

Pour rappel, en cas de prolongation de la durée initiale du contrat, le tarif global ne pourra pas dépasser les montants susmentionnés par période.

Il est proposé par ailleurs, et conformément au projet d'évolution du règlement de services :

- d'augmenter à 750 € le dépôt de garantie à constituer pour la location (à la place de 500 €),
- d'ajouter un tarif pour la mise en œuvre de pénalité de 10 € par jour de retard à compter du 8ème jour suivant la fin du contrat de location et jusqu'au 31ème jour,
- d'ajouter un forfait de déplacement de 20 € pour amener ou retirer le vélo au domicile des usagers, y compris dans le cadre de la maintenance régulière,
- d'ajouter des tarifs pour le remboursement des différentes pièces du vélos liés à une usure anormale constatée pendant la location. Un tableau est donc joint en annexe 1 de la présente délibération retraçant l'ensemble des prix des pièces éventuellement à remplacer.

## 3 - Tarification box vélos

Dans le cadre du projet de Bus Nouvelle Génération, cinq box vélos vont être installés sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, tels que mentionnés ci-dessous :

- Centre aquatique : 20 places vélos sécurisées,
- Anjou : 20 places vélos sécurisées,
- Norheim : 20 places vélos sécurisées,
- Gare SNCF sortie sud : 20 places vélos sécurisées + 20 places vélos couvertes ouvertes,
- Gare SNCF sortie nord : 60 places sécurisées + 20 places vélos couvertes ouvertes.

Cela représente un total de 140 places sécurisées et 40 places vélos couvertes ouvertes.

Aussi, il convient de créer de nouveaux tarifs pour l'utilisation de ces places sécurisées. Les tarifs proposés sont les suivants :

Durée abonnement	Pleins tarifs	Abonné annuel commercial réseau transports Cap Cotentin
1 mois	8 €	4 €
3 mois	15 €	10 €
6 mois	25 €	15 €
1 an	40 €	30 €

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des transports,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (« Loi NOTRe »),

**Vu** la délibération n°DEL2022\_059 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 28 juin 2022 relative aux services de mobilité,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 166 - Contre : 0 - Abstentions : 8) pour :

- **Maintenir** la tarification actuellement applicable sur les différents services de mobilité institués sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- **Instaurer** de nouveaux tarifs liés à l'installation des box vélos et aux évolutions du fonctionnement du service de location longue durée de vélos à assistance électrique comme énoncés ci-dessus,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :

Annexe 1 - tarifs pieces velos

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

**13 AVRIL 2023**

Date d'envoi de la convocation : le 31/03/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 156

Nombre de votants : 173

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance** : Monsieur Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

### **Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Joséphine suppléante de BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (Jusqu'à 20h10), CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (A partir de 19h35), FAGNEN Sébastien, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine (Jusqu'à 18h20), HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LERENDU Patrick, LEROUSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard (A partir de 19h55), MADELEINE Anne, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUELLÉ Maurice,

ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre (Jusqu'à 19h40), VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

### **Ont donné procurations**

BERNARD Christian à BOUSSELMAME Nouredine, COUPÉ Stéphanie à LELONG Gilles (A partir de 20h10), DUBOST Nathalie à MAHIER Manuela, DUFILS Gérard à VIVIER Nicolas, DUVAL Karine à BERHAULT Bernard (jusqu'à 19h35), GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à COUPÉ Stéphanie (Jusqu'à 20h10), HEBERT Karine à HERY Sophie (A partir de 18h20), HELAOUET Georges à BOTTA Francis, HULIN Bertrand à LEJAMTEL Ralph, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LE DANOIS Francis à HOULLEGATTE Valérie, LE POITTEVIN Lydie à FAGNEN Sébastien, LEQUILBEC Frédéric à MARGUERITTE David, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, PLAINEAU Nadège à PERRIER Didier, RONSIN Chantal à SIMONIN Philippe, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno, TOLLEMER Jean-Pierre à LEPOITTEVIN Sonia (A partir de 19h40).

### **Absents/Excusés :**

AMIOT Florence, BALDACCI Nathalie, BRISSET Franck, BROQUET Patrick, CAPELLE Jacques, COLLAS Hubert, DUCHEMIN Maurice, FALAIZE Marie-Hélène, GIOT Gilbert, HUREL Karine, KRIMI Sonia, LE PETIT Philippe, LELOUEY Dominique, LEMOIGNE Sophie, LEMYRE Jean-Pierre, MAGHE Jean-Michel , MAUGER Michel, VARENNE Valérie.

**Annexe 1 Délibération : Mobilités – tarifs : Coûts de remplacements des pièces liés à une usure anormale pendant location Vélos à Assistance Electrique**

Intitulés PIECES		Coût global remplacement pièce
<b>Cadre et Fourche</b>		
Fourche suspendue (RAL 9001)		76,23 €
<b>Accessoire</b>		
Panier		25,79 €
Support panier inférieur		20,49 €
Support panier supérieur		19,23 €
Catadioptre		1,98 €
Pédales		11,80 €
<b>Guidon</b>		
Potence		36,41 €
Cintre		35,66 €
Jeu de direction		22,93 €
Poignée droite		3,10 €
Poignée gauche		3,23 €
Lever de frein gauche		14,36 €
Lever de frein droit		18,64 €
Sonnette		4,51 €
<b>Roues</b>		
Roue avant		250,48 €
Roue arrière		175,89 €
<b>Transmission</b>		
Manette droite		17,76 €
<b>Périphérique</b>		
Porte bagage et fixations	Porte Bagage VAE	97,40 €
	Patte Latérale de Porte-Bagage	26,33 €
	Rehausse ajustable pour Porte Bagage	26,14 €
Carter de chaine et son support inox		26,33 €
Béquille		40,91 €
Garde-boue		37,38 €
Selle		25,03 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 050-200067205-20230417-DEL2023\_034-DE

Antivol souple	18,02 €
Antivol U (marque Axa)	37,30 €
Antivol U (marque ABUS)	29,99 €
Serrure Batterie	23,39 €
<b>Éclairage</b>	
Projecteur avant	14,64 €
<b>Composants électrique</b>	
Display Can (écran/tableau de bord)	100,66 €
Display Uart (écran/tableau de bord)	87,06 €
Batterie 13 A - Phylion Uart	431,64 €
Batterie 14,5 A - Can	539,49 €
Chargeur batterie 13 A - Phylion Uart (5 branches)	53,42 €
Chargeur batterie 14,5 A - Can (3 branches)	50,27 €
Contrôleur batterie 13 A - Phylion Uart (5 branches)	142,75 €
Contrôleur batterie 14,5 A - Can (3 branches)	150,69 €
Feu Batterie	32,85 €